

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2024

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	11
Procuration :	1
Abstention :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi neuf février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2024

**Présents** : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

**Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE**

**Secrétaire de séance** : Philippe MAZEYRIE

**07.2024**

**Objet : Syndicat Mixte BELLOVIC, voirie communale non communautaire 2024, estimation financière des travaux.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°76.2019 du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2019 approuvant le transfert de la gestion de la voirie communale d'intérêt non communautaire au syndicat mixte BELLOVIC au 01 janvier 2020 et la modification de ses statuts,

Vu la délibération n°61.2023 du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2023 déterminant les travaux à réaliser en 2023 sur les voies communales non communautaires désignées ci-dessous,

### PRÉVISION DE RÉFECTION DES VOIES COMMUNALES D'INTÉRÊT NON COMMUNAUTAIRE

N° Carte	DESCRIPTION	DISTANCE <i>approximative</i>
2	VC1 - La Gane (bicouche)	270m
3	VC38 - Freyssignes → La Poulvèlarie (bicouche)	1800m
	<b>Total :</b>	<b>2070m</b>

Vu que le montant estimatif de ces travaux n'avait pas été réalisé, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le montant est aujourd'hui chiffré et qu'il s'élève à 72 390.70 € TTC. La contribution communale 2024 est estimée à 41 371.86 € TTC (montant des travaux – estimation subvention DETR – estimation FCTVA + frais de gestion BELLOVIC).

Ce montant fera l'objet d'un appel à participation en N+1 soit 2025 en totalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux de voirie rurale 2024 pour un montant d'appel à participation estimé à 41 371.86 €, sous forme de participation unique, tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre des signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 14 février 2024

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 09 février 2024.

Le Maire,

Denis PINSAC.

